

de la Ribourde doit être imputée aux Kikapous, ainsi que l'affirme le Père Zénobe Membré. Il est vrai qu'on soupçonna d'abord les Iroquois. Hennepin, dans sa *Description de la Louisiane* (1), affirme que Frontenac fit prendre des informations d'après lesquelles les Iroquois-Onontagués étaient tenus responsables de ce meurtre. Hennepin ajoute cependant que d'autres accusaient les Kikapous. Dans son ouvrage: *Nouvelle Découverte*, paru à Utrecht (2) en 1697, il ne parle plus que des Kikapous.

Frontenac écrivant à la Cour le 2 novembre 1681, accuse les Iroquois (3). L'Intendant Duchesneau signala à Colbert, le 13 novembre 1681, la mort du Père de la Ribourde, sans indiquer quels sauvages étaient coupables de ce funeste événement (4). A la cour de France on crut d'abord à la culpabilité des Iroquois, puisque, le 10 mai 1682, le roi, donnant ses instructions au nouveau gouverneur, M. de la Barre, lui conseillait, "pour inspirer de la crainte aux Onontagués et Sounoutouans, qui ont massacré un Récollet", d'aller faire une démonstration militaire jusqu'à l'entrée du lac Erié. (5) *Le mortuologe des Récollets* attribue aussi aux Iroquois la mort du Père de la Ribourde.

Par contre, le témoignage du Père Membré affirmant que les Kikapous étaient les meurtriers du Père de la Ribourde est fortement confirmé par le témoignage du Sieur de la Salle. Celui-ci, en deux endroits de la relation de son voyage, relation écrite par lui, parle de la mort du Père de la Ribourde et l'attribue aux Kikapous.

(1) pp. 308, 309.

(2) *Rapports sur les Archives Canadiennes*, par M. Edouard Richard, 1899 p. 256.

(3) pp. 494, 495.

(4) Cité par Charlevoix, *Histoire générale de la Nouvelle-France*, vol. 1er, liv. Xe, p. 463.

(5) Correspondance générale, vol. 5, p. 307. Archives fédérales. Margry a publié cette lettre dans: *Mémoires et documents inédits*, vol. 11e, pp. 266 et suivantes.